

## Assemblée extraordinaire du 18 mars 2024

2024-03-30	Adoption de l'ordre du jour
2024-03-31	Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM 2024-04 achat d'un véhicule utilitaire sport (VUS) neuf
2024-03-32	Restructuration organisationnelle – Création du poste de chef aux opérations, à la logistique et aux équipements – Nomination de M. Laurent Pichon
2024-03-33	Restructuration organisationnelle – Création du poste de chef aux opérations, à la planification et aux relations de travail – Nomination de M. Eric Marinier
2024-03-34	Restructuration organisationnelle – Création du poste de chef à la prévention et à la formation - Embauche de M. Claude Daviault-Robitaille
2024-03-35	Autorisation de signature - Transactions et Reçus-Quittances
2024-03-36	Réintégration – Employé 2102
2024-03-37	Démission – Allyson Millette-Poirier
2024-03-38	Levée de l'assemblée

Le 18 mars 2024

À une séance extraordinaire du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 18 mars 2024 à dix heures (10h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Frédéric Broué, président  
Richard Forget, vice-président  
Michel Bazinet, membre

Luc Grenon, membre  
Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim  
Valérie Villeneuve, trésorière par intérim

Étaient absents : madame Dominique Forget, membre et monsieur André Ibghy, membre

### **Ouverture de la séance**

**2024-03-30**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

##### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

##### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2024-03-31**

#### **Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM 2024-04 achat d'un véhicule utilitaire sport (VUS) neuf**

##### CONSIDÉRANT QUE

la politique d'achat de la Régie stipule qu'un devis doit être approuvé par le conseil d'administration avant de procéder à l'appel d'offres ;

##### CONSIDÉRANT QUE

le présent devis est conforme au règlement numéro 006 de la Régie portant sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM 2024-04 concernant l'achat d'un véhicule utilitaire sport (VUS) neuf et autorise le co-directeur général sécurité incendie à demander des soumissions par invitation.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-32

**Restructuration organisationnelle – Création du poste de chef aux opérations, à la logistique et aux équipements – Nomination de M. Laurent Pichon**

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM désire revoir son organigramme dans une restructuration organisationnelle;

CONSIDÉRANT

l'abolition du poste de chef à la logistique;

CONSIDÉRANT

la création d'un poste de chef aux opérations, à la logistique et aux équipements;

CONSIDÉRANT

la nécessité de combler ce poste;

CONSIDÉRANT

la recommandation RH-2024-02, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration qui souhaitent y donner plein effet;

CONSIDÉRANT

la disponibilité des fonds nécessaires ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la RIDM :

- procède à l'abolition du poste de chef à la logistique;
- procède à la création d'un poste de chef aux opérations, à la logistique et aux équipements;
- autorise la nomination de M. Laurent Pichon au poste de chef aux opérations, à la logistique et aux équipements, en date du 18 mars 2024, le tout selon les modalités du nouveau contrat de travail considérant les nouvelles tâches assignées ;
- autorise la modification de l'Organigramme ;
- autorise Frédéric Broué, président et Eric Fulker, co-directeur général sécurité incendie à signer, pour et au nom de la RIDM, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, le tout payable à même le fonds d'administration.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-33

**Restructuration organisationnelle – Création du poste de chef aux opérations, à la planification et aux relations de travail – Nomination de M. Éric Marinier**

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM désire revoir son organigramme dans une restructuration organisationnelle;

CONSIDÉRANT

l'abolition du poste de chef à la prévention;

CONSIDÉRANT

la création d'un poste de chef aux opérations, à la planification et aux relations travail;

CONSIDÉRANT

la nécessité de combler ce poste;

CONSIDÉRANT

la recommandation RH-2024-03, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration qui souhaitent y donner plein effet;

CONSIDÉRANT

la disponibilité des fonds nécessaires ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la RIDM :

- procède à l'abolition du poste de chef à la prévention;
- procède à la création du poste de chef aux opérations, à la planification et aux relations travail;
- autorise la nomination de M. Éric Marinier au poste de chef aux opérations, à la planification et aux relations travail, en date du 18 mars 2024, le tout selon les modalités du nouveau contrat de travail considérant les nouvelles tâches assignées ;
- autorise la modification de l'Organigramme ;
- autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, co-directeur général sécurité incendie à signer, pour et au nom de la RIDM, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, le tout payable à même le fonds d'administration.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-34

**Restructuration organisationnelle — Création du poste de chef à la prévention et à la formation - Embauche de M. Claude Daviault-Robitaille**

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM désire revoir son organigramme dans une restructuration organisationnelle;

CONSIDÉRANT

l'abolition du poste de chef à la formation;

CONSIDÉRANT

la création d'un poste de chef à la prévention et à la formation;

CONSIDÉRANT

la nécessité de combler ce poste et qu'un mandat a été octroyé à l'UMQ pour le recrutement d'un chef à la prévention et à la formation;

CONSIDÉRANT

la recommandation RH-2024-04, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration qui souhaitent y donner plein effet;

CONSIDÉRANT

la disponibilité des fonds nécessaires ;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la RIDM :

- procède à l'abolition du poste de chef à la formation;
- procède à la création d'un poste de chef à la prévention et formation;
- autorise l'embauche de M. Claude Daviault-Robitaille au poste de chef à la prévention et formation, en date du 18 mars 2024, le tout selon les modalités du contrat de travail. Cette embauche est assujettie à une période de probation de six (6) mois, laquelle devra être accomplie avec satisfaction;
- autorise la modification de l'Organigramme.
- autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, co-directeur général sécurité incendie à signer, pour et au nom de la RIDM, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, le tout payable à même le fonds d'administration.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-35

**Autorisation de signature - Transactions et Reçus-Quittances**

CONSIDÉRANT QUE

les griefs portant les numéros 01052023, 13032023 , 240222023 , POM-23-01 et POM-23-03 ont été déposés par le Syndicat des pompiers et pompières de la Régie incendie des Monts ;

CONSIDÉRANT QUE

des ententes de principes sont intervenues entre les Parties ;

CONSIDÉRANT QUE

les Parties désirent régler les litiges à l'amiable ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise monsieur Frédéric Broué, président, et monsieur Éric Fulker, co-directeur général sécurité incendie, à signer les Transactions et Reçus-Quittances, concernant le règlement des griefs portant les numéros 01052023, 13032023, 240222023, POM-23-01 et POM-23-03.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2024-03-36**

**Réintégration – Employé 2102**

CONSIDÉRANT

la Transaction et Reçu-Quittance en lien avec le règlement des griefs POM-23-01 et POM-23-03, laquelle prévoit la réintégration de l'employé 2102 dans ses fonctions à titre de pompier ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la réintégration de l'employé 2102, selon les conditions faisant partie de la Transaction et Reçu-Quittance en lien avec règlement des griefs POM-23-01 et POM-23-03.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2024-03-37**

**Démission – Allyson Millette-Poirier**

CONSIDÉRANT QUE

madame Allyson Millette-Poirier a remis sa démission à titre de pompière pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de madame Allyson Millette-Poirier, effective le 11 mars 2024.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**2024-03-38**

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 10h55.

Frédéric Broué, président

Gabrielle Labonté, secrétaire intérim